

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 MSA MAYENNE-ORNE-SARTHE

Jeudi 6 juin 2019 à Mayenne



Assemblée générale du 6 juin 2019

Le jeudi 6 juin 2019, les délégués de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe se sont réunis en Assemblée générale à Mayenne, sous la présidence de Georgette Rousselet.

On notait la présence de :

- Madame Noura Kihal-Fléreau, Sous-Préfète de l'arrondissement de Mayenne,
- Monsieur Gérard Brodin, Conseiller départemental du canton de Mayenne,
- Conseillers départementaux, Présidents et Directeurs des organismes professionnels agricoles et sociaux de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe.

Ouverture de l'Assemblée générale MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Préalablement à l'ouverture de l'Assemblée générale, Madame Morganne Enjalbert, animatrice, accueille les participants et se présente. Elle rappelle le thème de l'Assemblée générale *La place de la MSA dans un contexte agricole en mutation*, et les prochaines élections qui se dérouleront en janvier 2020.

A l'issue de cette présentation, elle est rejointe par Madame Annick Poulard, Présidente du Comité départemental de la Mayenne.

Madame Annick Poulard, Présidente du Comité départemental de la Mayenne,

A la demande de Madame Morgane Enjalbert, Madame Annick Poulard présente son parcours personnel et professionnel et son engagement auprès de la MSA. Elle rappelle l'importance de l'engagement des élus aux côtés de la MSA pour l'avenir de la protection sociale agricole.

Ouverture des travaux par Mme Georgette Rousselet, Présidente

Madame Georgette Rousselet déclare ouverte l'Assemblée générale 2019 qui va traduire de l'activité 2018. Elle souhaite la bienvenue aux délégués et aux partenaires.

Elle remercie :

- Madame Kihal-Flégeau, Sous-Préfète de la Mayenne,
- Monsieur Priol, Directeur départemental des territoires de la Mayenne,
- Monsieur Garot et Monsieur Favennec, députés de la Mayenne,
- Madame Lancien, Conseillère municipale à Mayenne, qui représente Michel Angot Maire de Mayenne.

L'Assemblée générale a été convoquée par courrier ou mail le 7 mai 2019.

Le nombre de délégués des échelons locaux titulaires est de 860 :

- 382 pour le 1^{er} collège,
- 325 pour le 2^e collège,
- 153 pour le 3^e collège.

Le quorum du quart des délégués présents est de 215.

Sur les 239 délégués présents (27,79 %), 121 appartiennent au 1^{er} collège (31,68 %), 86 au 2^e collège (26,46 %) et 32 au 3^e collège (20,92 %).

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer en séance ordinaire.

Madame Georgette Rousselet propose de procéder à la désignation des assesseurs pour composer le bureau de l'Assemblée générale, conformément à l'article 29 des statuts. Elle rappelle que les assesseurs doivent signer les feuilles d'émargement avant leur départ, à la fin des travaux de l'Assemblée générale ordinaire et propose pour le :

- 1^{er} collège : Madame Christine Derouault du canton d'Ambrières-les-Vallées.
- 2^e collège : Monsieur David Poirrier du canton du Horps, qui aura comme suppléant Monsieur Jean-Paul Gere du canton de Montsûrs.
- 3^e collège : Monsieur Jean Barreau, du canton de Mayenne Ouest, qui aura comme suppléante Madame Rousselet Marie-Jeanne du canton de Mayenne Ouest.

Madame Georgette Rousselet propose de désigner la secrétaire de séance, Madame Véronique Pilette, Directrice générale de la MSA.

Madame Georgette ROUSSELET rappelle les modalités de vote de l'assemblée générale : les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les délégués présents et représentés. Les suffrages exprimés s'entendent des votes « pour » et des votes « contre », mais ne comprennent pas les abstentions. Les délégués ayant reçu mandat votent deux fois.

Pour terminer cette première partie, Madame Georgette Rousselet demande aux élus présents de faire connaître leurs observations sur le procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 juin 2018 qui s'était déroulée au Mans. Il n'y a pas d'abstention, ni de voix contre sur ce procès-verbal reçu en ligne par les délégués.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe
du 27 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Karine Daniel,
Enseignante-chercheuse en économie,
Membre de la chaire des mutations agricoles
de l'Ecole supérieure d'agriculture Angers-Loire.

Madame Karine Daniel évoque le contexte dans lequel évolue la MSA et ses incidences. Elle rappelle les trois principaux enjeux pour l'avenir : économique (évolution du marché, politique publique), démographique (vieillesse de la population, renouvellement des agriculteurs et agricultrices) et sociologique (changements d'organisation du travail, mutations en cours dans le domaine du numérique, impact environnemental).

Rapport d'activité 2018 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, Quiz par Véronique Pilette, Directrice générale

Madame Véronique Pilette présente le rapport d'activité 2018 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, sous forme de quiz.

Question n° 1 :

Quel est le nombre de ressortissants de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ?

- 116 305
- 202 403
- C'est une question piège

Réponse :

- C'est une question piège

Personnaliser la relation avec les adhérents > **Panorama des ressortissants de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe**

CHEFS D'EXPLOITATION

18 287 chefs d'exploitation (18 701 en 2017)

- 7 606 en Mayenne (7 867)
- 5 361 dans l'Orne (5 407)
- 5 320 en Sarthe (5 427)



CHEFS D'EXPLOITATION

EMPLOYEURS

SALARIÉS

COLLABORATEURS D'EXPLOITATION

COTISANTS SOLIDAIRES

AIDES FAMILIAUX

RETRAITÉS

PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE

MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES

ENFANTS



CHEFS D'EXPLOITATION

EMPLOYEURS

SALARIÉS

COLLABORATEURS D'EXPLOITATION

COTISANTS SOLIDAIRES

AIDES FAMILIAUX

RETRAITÉS

PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE

MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES

ENFANTS



CHEFS D'EXPLOITATION

EMPLOYEURS

SALARIÉS

COLLABORATEURS D'EXPLOITATION

COTISANTS SOLIDAIRES

AIDES FAMILIAUX

RETRAITÉS

PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE

MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES

ENFANTS



Personnaliser la relation avec les adhérents > Panorama des ressortissants de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

CHEFS D'EXPLOITATION
EMPLOYEURS
SALARIÉS
COLLABORATEURS D'EXPLOITATION
COTISANTS SOLIDAIRES
AIDES FAMILIAUX
RETRAITÉS
PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE
MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES
ENFANTS

14 896 ménages bénéficiaires de prestations familiales
(15 713 en 2017)

- 5 625 en Mayenne (5 933)
- 3 947 dans l'Orne (4 171)
- 5 324 en Sarthe (5 609)

Question n° 2 :

Quel est le nombre d'employeurs affiliés à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ?

6 284
5 284
5 744

Réponse :

- 6 284

Personnaliser la relation avec les adhérents > Panorama des ressortissants de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

CHEFS D'EXPLOITATION
EMPLOYEURS
SALARIÉS
COLLABORATEURS D'EXPLOITATION
COTISANTS SOLIDAIRES
AIDES FAMILIAUX
RETRAITÉS
PERSONNES PROTÉGÉES EN MALADIE
MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS FAMILIALES
ENFANTS

6 284 employeurs (6 316 en 2017)

- 1 983 en Mayenne (1 929)
- 2 128 dans l'Orne (2 155)
- 2 173 en Sarthe (2 232)



Tesa simplifié, Tesa + et DSN

L'année 2018 a été marquée par la montée en charge de la DSN et du Tesa afin de pouvoir permettre aux employeurs de répondre le plus simplement possible à leurs obligations.

Depuis le 1er janvier 2019, trois possibilités s'offrent à eux :

- Le Tesa simplifié correspond à l'ancien Tesa. Il est maintenu uniquement pour déclarer les salariés en CDD court de moins de 3 mois.
- Le Tesa+ permet à tout employeur d'effectuer ses déclarations lorsqu'il ne souhaite pas faire l'acquisition d'un logiciel de paie ou avoir recours à un tiers déclarant.
- Les autres employeurs doivent effectuer leurs déclarations en DSN soit en utilisant un logiciel de paie adapté, soit en faisant appel à un tiers déclarant.

La DSN et le Tesa simplifié peuvent être utilisés conjointement pour les employeurs qui embauchent des salariés en CDD (Tesa simplifié) et en CDI (DSN). En revanche, une utilisation conjointe de la DSN et du Tesa+ n'est pas possible.

Création d'une cellule entreprises

Afin d'aider au mieux les employeurs de main d'œuvre et de maintenir une relation de qualité, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a mis en place à compter de fin 2018 une cellule entreprises.

Cette cellule a pour objectifs de maintenir un lien de proximité avec les employeurs, de leur apporter les réponses spécifiques à leurs besoins, de faciliter leurs démarches et leurs formalités administratives, d'améliorer leurs connaissances, ainsi que celles de leurs salariés, sur les prestations et offres proposées par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

Question n° 3 :

Que signifie DMP ?

- Dossier médical partagé
- Dossier médical personnel
- Dossier machinisme et prévention

Réponse :

- Dossier médical partagé



Indemnités journalières pour les non salariés agricoles pour une reprise du travail à temps partiel

Depuis le 1er janvier 2018, les non salariés agricoles peuvent bénéficier d'indemnités journalières s'ils reprennent le travail de façon partielle : suite à un accident du travail, de trajet ou dans le cadre d'une maladie professionnelle (IJ Atexa), ou en cas de reprise à temps partiel thérapeutique suite à une maladie ou un accident de la vie privée (IJ Amexa).

Mise en place du dossier médical partagé

Gratuit et confidentiel, le dossier médical partagé est un carnet de santé numérique qui permet de consulter et sécuriser les informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Chaque assuré MSA peut désormais disposer, s'il le souhaite, d'un DMP. Pour créer leur dossier, les adhérents doivent se rendre dans un des lieux d'accueil de la MSA ou en pharmacie.

Onze vaccins obligatoires pour les enfants

Depuis le 1er janvier 2018, les nourrissons doivent se faire vacciner contre onze maladies au cours des deux premières années de leur vie. Aux trois vaccins qui étaient déjà obligatoires auparavant (diphtérie, tétanos et poliomyélite, regroupés dans le DT-polio), s'ajoutent huit vaccins, qui jusqu'ici étaient seulement recommandés (haemophilus influenzae B, coqueluche, rougeole, rubéole, oreillons, hépatite B, méningocoque C, et pneumocoque).

Question n° 4 :



Quel est le montant des prestations légales versées par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe en 2018 ?

- 1,089 milliard d'euros
- 1,152 milliard d'euros
- 0,89 milliard d'euros

Réponse :

- 1,089 milliard d'euros

B Personnaliser la relation avec les adhérents > Les prestations versées, les cotisations encaissées

1,089 milliard d'euros de prestations versées (-0,37 % par rapport à 2017).

Répartitions des **864,3** M€ de prestations légales versées :

- Retraite: 615,5 M€
- Santé: 204,3 M€
- Famille et logement: 44,5 M€

Les prestations santé représentent **23,64 %** du montant total des prestations légales versées.

- Soins de ville: 169 M€
- Accidents du travail, maladies professionnelles: 24,4 M€
- Invalidité: 10 M€
- Actions de prévention, maladie maternité: 0,9 M€

Les prestations famille représentent **5,15 %** du montant total des prestations légales versées.

- Garde de jeunes enfants: 19,6 M€
- Famille: 21,4 M€
- Education: 2,8 M€
- Autres: 0,7 M€

Les prestations retraite représentent **71,21 %** du montant total des prestations légales versées.

- Prestations de vieillesse: 577,7 M€
- RCC: 37,80 M€

Suivant

Question n° 5 :

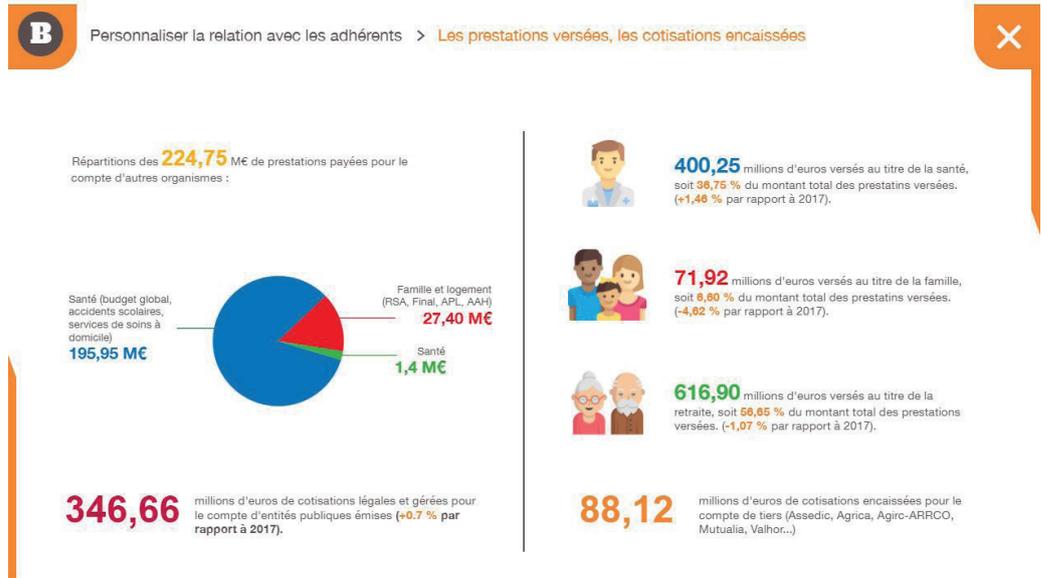


Quel est le montant des cotisations légales émises par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe en 2018 ?

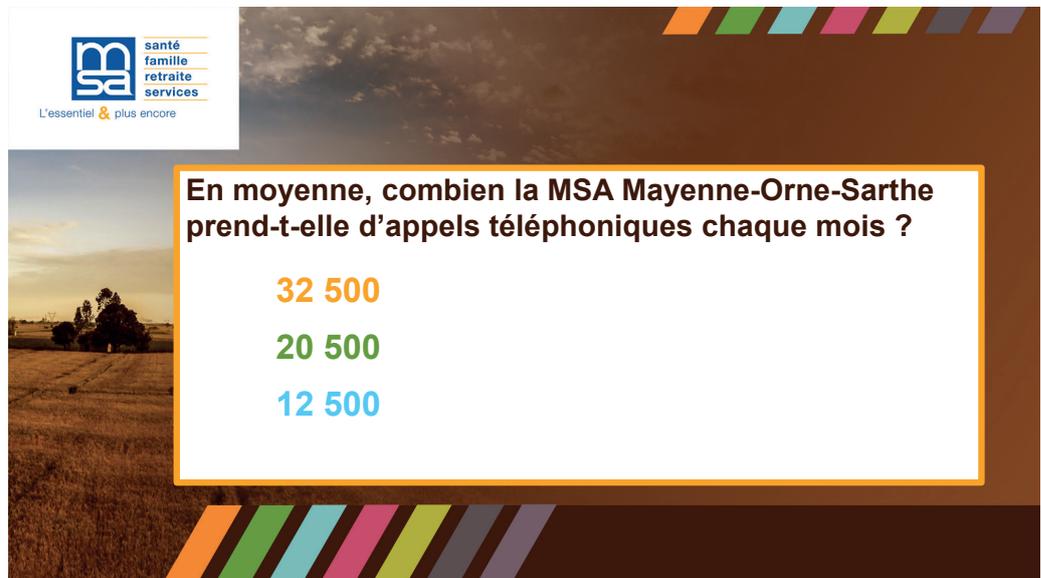
- 346,6 millions d'euros
- 746,6 millions d'euros
- 1,346 milliard d'euros

Réponse :

- 346,6 millions d'euros

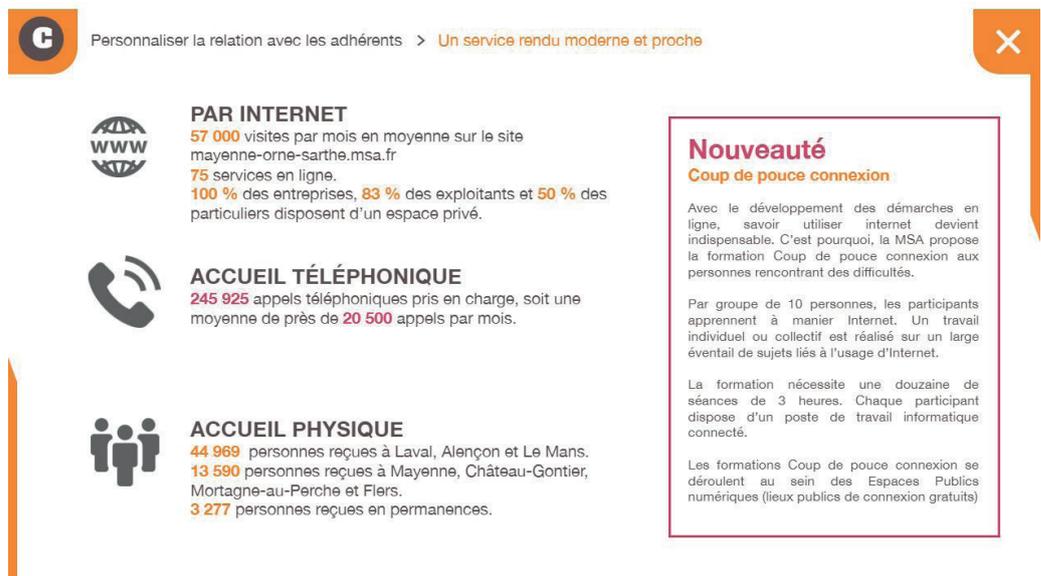


Question n° 6 :



Réponse :

- 20 500



Question n° 7 :



Quel autre nom peut-on donner aux prestations extra-légales ?

- Les prestations d'action sanitaire et sociale
- Les prestations pour les tiers
- Les prestations obligatoires

Réponse :

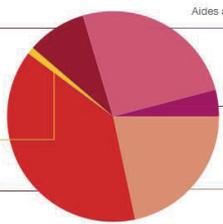
- Les prestations d'action sanitaire et sociale

Soutenir les assurés au cours des différents événements de leur vie > Les aides extralégales de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

5 325 052 € d'aides versées.

554 581 € de prise en charge des cotisations des agriculteurs en difficulté.

Ces aides ont été versées au travers des dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement.



Catégorie	Montant (€)
Subventions	130 437
Aides aux personnes âgées	1 428 738
Aides aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle	6 768
Aides aux familles	1 701 810
Aides aux malades	266 299
Missions publiques	1 791 000

Par ses décisions en matière d'action sanitaire et sociale, le Conseil d'administration répond de façon adaptée aux besoins de ses adhérents, complétant ainsi la protection sociale obligatoire. Ces actions permettent d'améliorer leurs conditions de vie et celle de leurs familles, et de les soutenir en cas de difficultés liées à la santé, au contexte économique ou familial. Elles participent également à la dynamisation des territoires ruraux.

Question n° 7 :



La MSA Mayenne-Orne-Sarthe a mutualisé ses activités avec ?

- Les MSA de Guadeloupe et de Martinique
- Le haras du pin et le zoo de La Flèche
- Les MSA de Loire Atlantique – Vendée et de Maine et Loire

Réponse :

- [Les MSA de Loire Atlantique - Vendée et de Maine et Loire](#)

"Nous avons achevé les opérations de mutualisation des activités avec nos caisses voisines en avril 2018. Nous gérons la retraite et les prestations en espèces maladie et accident du travail pour le compte des trois caisses et les cotisations non-salariés pour notre caisse et la caisse de Maine-et-Loire. Je tiens à rappeler que le maintien de la proximité constitue le fil rouge des mutualisations de proximité. Ainsi, les exploitants comme les salariés conservent aujourd'hui leurs repères sur le territoire. Les adhérents nous contactent et obtiennent les informations dont ils ont besoin, pour eux-mêmes et pour leurs familles. Ils gardent comme interlocuteurs les mêmes professionnels sur le terrain. Ils bénéficient d'une continuité de prise en charge en cas de crise agricole dans le cadre du guichet unique de la MSA. La caisse de référence reste la caisse Mayenne-Orne-Sarthe, comme précédemment."

☞ Une clé USB contenant le rapport d'activité 2018 a été remise à chacun des délégués présents. Ils pourront ainsi le consulter où l'utiliser pour présenter la MSA lors de leurs diverses rencontres.

Résolutions financières sur les comptes 2018 de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Pascal PFEIFFER donne lecture des résolutions financières.

Première résolution

Concernant la gestion du Conseil d'Administration.

Vu les articles L.723-35, R.723-106 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

Vu la décision d'approbation des comptes 2018 par le Conseil d'Administration du 30 avril 2019.

L'Assemblée générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, réunie le 6 juin 2019 à Mayenne :

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport général d'activité présenté par la Directrice générale pour le Conseil d'Administration.

Georgette Rousselet : *"Cette première résolution est soumise à votre approbation. Y a t'il des abstentions ? Y a t'il des voix contre ? (pas d'abstentions ou de voix contre). Cette résolution est adoptée à l'unanimité."*

L'Assemblée générale décide :

- de porter la réserve de Santé au Travail à son niveau réglementaire, soit 771 524,40 € par affectation au compte report à nouveau de 88 161,90 €.

Deuxième résolution

Georgette Rousselet : *"Y a t'il des abstentions ? Y a t'il des voix contre ? (pas d'abstentions ou de voix contre). Cette résolution est adoptée à l'unanimité."*

Rapport moral de Georgette Rousselet, Présidente.

L'actualité de ces derniers mois a montré combien les territoires ruraux se sentent abandonnés par les administrations publiques et combien la MSA a eu raison de se battre pour y rester.

PROXIMITÉ

La proximité fait partie de notre ADN. Depuis toujours, elle fait partie des valeurs de la MSA. La notion de proximité évolue mais ce soutien fort aux territoires ruraux et aux personnes qui les occupent a toujours été dans notre feuille de route. Et ce, à plusieurs titres :

- **La proximité avec les adhérents sur les territoires**, c'est d'abord vous ! Vous qui faites en sorte d'animer vos territoires – 221 actions mises en place en 2018 sur des thèmes qui vont de la prévention santé à la parentalité, en passant par la santé et la sécurité au travail – ce n'est pas rien.

Vous qui nous faites remonter les besoins qui se font jour sur vos territoires. Vous encore vous qui investissez dans la mise en place d'un réseau de sentinelles pour venir en aide aux personnes les plus en difficulté et détecter de la manière la plus précoce possible les situations de mal-être.

Un grand merci à vous, à défaut de pouvoir vous remercier individuellement, vous Colette, Jean, Martine, Alain, Bernard, Monique, Joël, Annick... et tous les autres. Soyez tous remerciés pour votre implication lors de cette année 2018.

- **La proximité c'est aussi les 7 points d'accueil** qui maillent nos trois départements (Laval, Mayenne, Château-Gontier, Le Mans, Alençon, Flers et Mortagne-au-Perche). Un 8^e est même en cours de construction à Montval-sur-Loir qui sera la première antenne dans le département de la Sarthe. A l'heure où beaucoup partent des territoires ruraux, nous les réinvestissons et nous y investissons.

Pourquoi cette proximité ? Parce que nous y croyons. Parce que notre capacité d'écoute attentive de ce qui se passe dans ces territoires nous avait conduits à tirer cette conclusion, bien avant tout le monde, qu'il ne fallait pas s'éloigner davantage.

EXPÉRIENCE DE NOTRE GUICHET UNIQUE

Aujourd'hui, nous participons à l'expé-

rimentation Service public + du Perche dans l'Orne. Nous avons été sollicités pour apporter notre expertise de la vie et de la gestion d'un guichet unique, de cette capacité que nous avons de gérer plusieurs besoins, plusieurs législations en un seul lieu. Les agents de l'agence de Mortagne-au-Perche se sont formés pour être en capacité de répondre aux questions d'assurés du régime général se trouvant sur les territoires ruraux par exemple.

Nous sommes à notre place dans cette expérimentation, celle d'un organisme capable de proposer des services publics jusqu'au dernier kilomètre. Nous sommes présents dans les territoires les plus reculés.

A tout cela, je pourrais aussi ajouter les permanences qui perdurent dans les endroits vraiment trop éloignés et la formation des agents des MSAP qui sont en capacité d'apporter une réponse de premier niveau aux adhérents du régime agricole et de les accompagner dans leurs premières utilisations du numérique.

RESTER CONNECTÉ

Car oui, il faut aussi investir le champ du numérique. Les équipements évoluent à une vitesse importante donnant toujours plus de possibilités aux utilisateurs... Et les plus jeunes saisissent cela comme une opportunité. Vous avez entendu parler des agriconnectés, ce sont ces agriculteurs qui investissent massivement la toile pour parler avec passion de leur métier. Connaissez-vous une autre profession tant investie qu'elle a désormais son propre vocabulaire ? Non. Parce que le monde agricole sait sentir les opportunités et s'intéresse depuis bien longtemps aux évolutions technologiques – Madame Daniel y a fait référence tout à l'heure – par contrainte, mais aussi par choix.

Notre rôle, à nous MSA, c'est de veiller à ce que personne ne reste sur le bord de la route. Les ateliers *coup de pouce connexion* répondent à cet objectif. Par petits groupes de 8 à 10 personnes, nous proposons à des actifs de se former et de devenir autonomes sur le web et notamment sur le site de la MSA. Le cas échéant, un matériel à prix modéré peut même être proposé. Il faut bien comprendre qu'il n'y aura pas de marche arrière de faite. Alors accompagnons.

C'est une nouvelle forme d'accompagnement mais qui tend toujours à une recherche d'équité dans la façon de traiter les personnes. Cela aussi, ça fait partie de l'ADN de la MSA.

ÉLECTIONS 2020

Enfin, je me dois dans cette allocution d'évoquer avec vous les prochaines élections. Tout d'abord, parce que je compte sur votre mobilisation massive dans la recherche de candidats dans un premier temps, puis dans l'incitation au vote en fin d'année et début d'année prochaine ensuite.

Nous avons la chance d'avoir un mode d'organisation envié de beaucoup et qui place l'individu au centre de ses préoccupations. Dans le paysage de la protection sociale, seul le régime agricole bénéficie de cette organisation. Le mutualisme est une force qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer et à tous d'en tirer les fruits. Vous en êtes la preuve aujourd'hui.

Nous avons la chance d'avoir un régime professionnel qui rassemble en son sein à la fois les salariés et les non-salariés agricoles. Que demander de plus pour avoir une connaissance optimale des spécificités du monde agricole et de ses besoins ?

Grâce à cela, la MSA s'adapte. Elle le montre souvent. Cela a été encore le cas l'année passée avec la mise en place d'une aide pour les personnes en situation d'épuisement professionnel. Qui d'autre qu'un régime qui connaît parfaitement son public peut faire ça ? Ces dernières années ont été très dures pour le monde agricole et la MSA a montré sa capacité à mobiliser ses ressources pour jouer un véritable rôle d'amortisseur social. Soyons-en fiers.

Je pourrais également prendre l'exemple des aides pour les familles. Le Conseil d'administration s'attache à ce que le niveau des prestations extra-légales en leur faveur demeure élevé et des solutions très concrètes sont proposées aux exploitants pour pouvoir se faire remplacer quelle qu'en soit la raison. Des chartes de solidarité pour les familles se déploient sur certains secteurs pour définir précisément, avec les acteurs locaux et les familles, les manques et les besoins sur les territoires et pour trouver des solutions.

C'est ça aussi être proche des adhérents et de leurs attentes, et seul un régime

mutualiste peut proposer une telle précision.

Je compte donc particulièrement sur vous dans les mois à venir pour rappeler tout cela, voire le faire connaître aux plus jeunes. Partagez avec eux vos expériences, vos réussites, votre épanouissement dans votre rôle de délégué. Partagez avec eux les valeurs de la MSA et montrez leur comment le mutualisme aujourd'hui est une représentation extrêmement moderne.

Je compte sur vous et sur votre engagement.

Je vous remercie de votre attention.

Interview de Georgette Rousselet, Présidente

(par Morgane Enjalbert, animatrice)

Morgane Enjalbert : Dans votre allocution vous avez beaucoup parlé de proximité, pourquoi y attachez autant d'importance ?

Georgette Rousselet : Comme je l'ai dit, la proximité c'est d'abord l'ADN de la MSA. On peut la traduire en plusieurs missions :

- notre ancrage territorial. Nous avons une parfaite illustration de la proximité aujourd'hui avec la présence de nos délégués qui sont venus des territoires les plus éloignés de nos départements,
- notre capacité d'écoute envers nos assurés et nos partenaires. On ne peut pas parler de proximité sans avoir à l'esprit la qualité de service qui se doit d'être au plus près des territoires de vie de nos assurés.

Morgane Enjalbert : Et donc, c'est une valeur fondatrice ?

Georgette Rousselet : C'est une valeur qui nous distingue des autres régimes de protection sociale.

Morgane Enjalbert : Vous parlez de l'offre proposée par la MSA. La MSA est un organisme de protection sociale comme un autre à priori, donc de quelle offre parlez-vous exactement ?

Georgette Rousselet : Je vais apporter un petit correctif, la MSA n'est pas un régime comme un autre. Elle est d'abord une organisation professionnelle, et à ce titre, elle siège de droit, au même titre que le Président de la Chambre d'agriculture, à la CDOA. Cela veut dire qu'elle apporte aussi sa contribution dans les débats d'orientation agricole. La MSA est un régime professionnel et c'est une distinction. Elle a une force et une richesse dans la mesure où elle assure la protection sociale de l'ensemble du monde agricole, c'est à dire les exploitants, les employeurs, les entreprises, les salariés (de la production, des services...). Les services de la MSA sont en adéquation avec les besoins de tous les ressortissants agricoles. De nouvelles réformes arrivent, il ne faudrait pas fondre les régimes professionnels dans un régime unique. Faisons en sorte de garder notre régime et sa spécificité qui répond aux besoins de la population protégée par la MSA et de ne pas tomber dans le pot commun d'un régime unique.

Morgane Enjalbert : Un régime unique qui serait moins à l'écoute des spécificités du métier ?

Georgette Rousselet : Bien sûr, j'ai envie de dire aux délégués : qui nous représenterait dans un régime unique ? En cas de crise, qui ferait valoir les dotations de prise en charge des cotisations ? Qui pourrait faire valoir dans un régime unique tous les besoins qui sont liés aux problématiques des métiers, que ce soit les salariés ou les non-salariés ? Nous pèserions si peu dans un régime unique, nous n'aurions plus nos représentants pour faire connaître nos besoins et nos spécificités.

Morgane Enjalbert : Vous parlez d'organisme professionnel agricole, de guichet unique, d'innovation. J'aimerais savoir concrètement, si on prend l'exemple de ce mandat en cours, qu'a fait la MSA pour ses adhérents ?

Georgette Rousselet : On peut parler des réussites du régime agricole en général, mais aussi des nouveautés dans le régime agricole. Une attente par rapport aux vœux et motions, c'était l'augmentation des retraites avec l'approche des 75 % du Smic. C'était attendu et c'est maintenant chose faite. En parallèle, les faibles retraites des exploitants restent tout de même une préoccupation. Nous sommes en situation de veille et nous continuons le combat sur une des promesses du précédent Président de la République qui est de mener à près de 85 % du Smic les retraites des exploitants. C'est un sujet qu'il nous faudra suivre de près. Philippe Moinard, qui est avec nous et œuvre au niveau de la Caisse centrale, Madame Gautier, Présidente de la caisse de Maine-et-Loire et Vice-présidente de la Caisse centrale, qui est là aussi, nous comptons sur vous pour défendre les retraites des territoires Mayenne-Orne-Sarthe notamment.

Je vais revenir sur les mesures qui ont été prises dans les années 2016/2017 pour atténuer la crise agricole :

- baisse des 7 points des cotisations familiales,
- suppression de l'assiette minimale Amexa qui a été remplacée par la Puma (Protection universelle de maladie),

Une autre mesure plus récente : l'alignement de la durée du congé maternité des agricultrices sur celui des salariés du régime général. C'est une vraie conquête.

Nous avons aussi réussi à maintenir le service de remplacement. La question se posait de verser une indemnité journalière, mais nous étions attachés à faire perdurer le service de remplacement.

Nous avons eu des mesures telles que les prises en charge de cotisations, comme tous les ans. Nous avons bénéficié de mesures pour les agriculteurs qui avaient des baisses de revenus significatives. Pour les salariés, la mise en place de la Lura tend vers une simplification de la liquidation des dossiers, notamment pour les polypensionnés. La MSA s'est aussi beaucoup battue pour maintenir le Tesa web pour les employeurs de main-d'œuvre. Cela va leur simplifier la vie.

Nous avons aussi obtenu, jusqu'en 2020, l'exonération des travailleurs occasionnels. Si on parle de réussite dans le régime, cela en fait partie.

Un mandat est bien rempli mais ça n'est jamais fini. Nous allons donner tout à l'heure lecture des vœux et motions. Chaque caisse fait remonter à la Caisse centrale ses vœux et motions. Il faut quand même noter que certains aboutissent, la preuve en est.

Nous avons toujours une longueur d'avance et il y a toujours des choses à demander.

Je remercie d'ailleurs les députés qui sont venus ce matin, Yannick Favennec et Guillaume Garot, car ils sont aussi nos porte-paroles. Ils contribuent à notre démarche de montée en charge pour atteindre les décideurs publics nationaux. Et nous, nous travaillons sur le terrain à l'écoute de nos assurés. Chacun à son rôle et chacun prend sa place pour assurer jusqu'à qui de droit nos revendications.

Morgane Enjalbert : Une dernière question. Vous avez parlé des élections qui se profilent. Pouvez-vous en dire davantage sur vos objectifs ?

Georgette Rousselet : Il y a un objectif premier, c'est celui de réussir les élections. Réussir les élections, c'est atteindre un taux de participation suffisant. On dit souvent que c'est un baromètre pour les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics mesurent l'attachement des assurés du régime agricole à leur régime spécifique. Cela transparait dans un taux de participation à l'occasion d'une nouvelle mandature et du renouvellement des délégués. Evidemment, il faut aller voter mais il faut aussi recruter des candidats. Pour la mandature 2020-2025, nous nous appuyerons sur les nouveaux cantons, par rapport à la loi Notre. C'est un constat, nous allons mécaniquement perdre quasiment 40 à 42 % de nos délégués puisque la réunification des cantons fait que l'on va perdre des délégués. Le nombre de délégués par collège (titulaires, suppléants...) ne va pas changer indépendamment du nombre de cantons. Nous allons perdre une quantité non négligeable de délégués sur nos territoires. Nous aurons probablement plus de disponibilités dans la ressource. On peut penser que dans le premier collège nous aurons suffisamment de ressources. J'ai engagé les Vice-présidents pour qu'ils soient en supervision et en même temps les délégués sont déjà en ordre de marche. Nous devons couvrir absolument tout le territoire, tous les cantons doivent être pourvus du nombre de candidats suffisant, de sorte que nos assurés puissent accomplir leur acte de vote. Je compte sur vous. Je le disais tout à l'heure dans le rapport moral, vous avez les outils pour convaincre ceux qui hésitent à entrer dans le réseau des délégués. Vous avez vous-même œuvré, vous avez des expériences, des aboutissements, des satisfactions. Quand on est délégué on fait aussi partie d'une famille, et on y trouve de l'épanouissement. N'hésitez pas dans les occasions que vous avez : réunions de travail, réunions de parents d'élèves, associations, club de gym, de danse... Parlez de vos expériences et de la MSA. Je pense qu'à la fin de l'année 2019 tous les cantons seront pourvus de candidats. Je compte sur vous, merci.

Morgane Enjalbert : Merci beaucoup Madame Rousselet.

Morgane Enjalbert propose ensuite d'entendre ce que les délégués ont à dire de leur activité et de leur rôle au travers d'un film.

Diffusion du film "Mon délégué, mon relais de proximité" - durée : 6 min 31 s.

Débat général et réponses aux questions des délégués

■ Gérard Moulin, président cantonal de l'échelon local de Brûlon (Sarthe)

"Je félicite notre Présidente pour sa dernière intervention, et justement je voudrais rebondir sur la partie mutualiste qu'elle a mise en avant. J'espère que cette partie a bien été écoutée par nos députés présents, car une réforme de mutualisme est en discussion en ce moment. Je vous alerte donc aussi. Cette information me vient des sénateurs. Cette réforme peut être dangereuse pour tout le mutualisme agricole, qu'il soit coopératif, qu'il soit des services, de l'agriculture, des professionnels... Faites très attention aux propositions qui vous seront faites car nous sommes à votre écoute et par conséquent soyez vigilants."

Réponse de Georgette Rousselet : "On ne peut être que d'accord avec la force de conviction qu'a Gérard Moulin. De toute manière, nous conserverons notre mutualisme. Nous engageons les élections en 2020. Je ne vois pas de zone d'ombre aujourd'hui qui pourrait nous déranger dans notre trajectoire d'élections. Connaissant nos deux députés, je compte sur eux et je suis sûre qu'ils nous aideront. Ils connaissent parfaitement la MSA. D'ailleurs ils sont là aujourd'hui. Il est rare de voir des députés aux Assemblées générales MSA. Nous saurons au moment venu les rencontrer pour en discuter avec eux. Ils sont habitués à ce qu'on les sollicite. Ils sont toujours présents. Merci."

■ Jean-Claude Faucon, délégué de l'échelon local de Mayenne Ouest (Mayenne)

"Je voulais revenir sur le réseau sentinelles. C'est un projet qui me tient à cœur puisque le suicide en Mayenne, malheureusement, représente une soixantaine de décès dans l'année. Je fais partie de l'association qui suit la prévention. Malheureusement, 2019 est partie pour être une année assez sombre. Tant qu'on nous demande de faire partie du réseau, je suis d'accord et je suis partie prenante. Par contre, je voudrais que nous soyons accompagnés, que la MSA ne supprime pas le personnel, des personnes compétentes auprès de nous. Nous sommes là pour faire le relais, mais je voudrais que la MSA garde un bon maillage et que surtout le personnel ne soit pas supprimé. On parle d'être proche de tout le monde, mais il faut surtout continuer à garder un personnel compétent à nos côtés. Merci"

Réponse de Georgette Rousselet : "Oui effectivement, c'est un rôle complémentaire que nous avons avec nos conseillers de secteur, avec chacun leur rôle et chacun leur spécificité. Après, il y a les contraintes que vous connaissez comme la Convention d'Objectifs et de Gestion. Il faut savoir que les agents de Direction ont aussi l'obligation de rentrer dans le cadre budgétaire et de ce qui nous est imposé par les Pouvoirs publics. La question est où enlever ? Il y a le front-office et le back-office. Le back-office, ce sont les techniciens de la caisse qui instruisent les dossiers (remboursements maladie...). Le front-office, c'est tout le personnel de terrain. Il faut donc avoir des priorités. Nous nous assurerons le cas échéant, avec les administrateurs, que les priorités et les choix qui sont faits portent aussi sur l'accompagnement des délégués qui sont d'ailleurs très engagés, comme Jean-Claude Faucon le dit, notamment dans le réseau des veilleurs que nous démarrons dans nos territoires. Nous avons besoin d'un accompagnement technique de temps à autre."

Réponse de Véronique Pilette : "Je pourrais ajouter qu'effectivement il est important que l'on puisse garder au niveau de l'accompagnement un maillage territorial important. Ce qui est important aussi, c'est la qualité de ce que l'on peut apporter quitte à revoir un peu l'accompagnement que l'on peut apporter aux délégués pour être plus opérationnel, et plus dans le collectif, sans oublier l'individuel. Nous en sommes tout à fait conscients. Dans les priorités qui sont à gérer au quotidien avec la baisse des effectifs, les conseillers sociaux ne suivent pas la diminution d'effectifs que l'on peut avoir sur le back office. On les préserve, dans la mesure de nos moyens bien sûr."

■ **Jacky Donné, Administrateur, canton de Pontvallain (Sarthe)**

"Mon intervention sera sur 2 points : sur l'Action sanitaire et sociale et sur les élections MSA. Nous constatons la baisse de la dotation de l'Action sanitaire et sociale pour notre caisse alors que le budget baisse tous les ans. Jusqu'où irons-nous ? 2017, diminution de 2,27 %, 2018 diminution de 1,88 % et 2019, diminution de 4,1 %. Les administrateurs rappellent leur attachement à toutes les missions de proximité ainsi qu'au service rendu à notre population dans le cadre du guichet unique et dans l'animation des territoires. Nous redemandons que la dotation soit suffisante sans avoir recours à une partie de financement des PEL. La précarité augmente, les difficultés grandissantes des familles ne leur permettent plus de faire face au reste à charge en matière de vacances et de loisirs pour les enfants. Nous l'avons constaté en 2018 et je pense que 2019 sera de même. Il en est de même pour la santé et le maintien à domicile des personnes âgées. Les administrateurs CGT salariés s'interrogent sur leur rôle en matière de politique d'Action sanitaire et sociale. Quelle politique demain dans un budget de plus en plus contraint de notre Caisse centrale ? Quelle politique aurons-nous avec la mutualisation des caisses, sachant que cela pose beaucoup de problèmes avec les retards des paiements de cotisations, des frais maladie, des dossiers retraite ? Mais n'oublions pas les salariés de la MSA qui souffrent de cette nouvelle organisation. Deuxième point, ce sont les élections 2020 de notre caisse. Pour le département de la Sarthe de 34 cantons on passe à 15 cantons. Pour le 1^{er} collège, après réforme, on passe à 120 au lieu de 198. Pour le 2^e collège, le plus touché, on passe de 120 à 45 délégués. Pour le 3^e collège, on passe de 56 à 60. Sur un total de 374 délégués, il en reste 225 après réforme soit une baisse de 40%. Merci de m'avoir écouté et bon courage pour l'avenir."

Réponse de Georgette Rousselet : "Je réagis sur la première partie de notre Administrateur sarthois, concernant la problématique des dotations d'Action sanitaire et sociale. Nous avons interpellé nos parlementaires dans nos trois départements et nous avons eu un retour quasiment à 100%. Ils nous ont fait part de leur compréhension, de toute l'attention qu'ils porteront à ce dossier et qu'ils ont d'ailleurs transmis à la Caisse centrale qui s'est retrouvée submergée par l'interpellation de nos députés. Donc, merci encore à eux. Effectivement, c'est une réalité. Comment faire avec moins de financement pour les mêmes besoins voire avec des besoins grandissants comme le disait Jacky, dans le contexte de crise et de tension économique et de difficultés des familles ? Nous avons effectivement le volet accompagnement humain avec nos conseillers sociaux mais nous avons besoin de financement pour leur donner un petit coup de pouce dans leur budget familial. C'est entendu de nos parlementaires que nous avons interpellés."

■ **Eliane Moret, déléguée de l'échelon local de Laval Nord et Sud (Mayenne).**

"Je voulais juste une précision par rapport à ce qu'a dit Monsieur Donné. Il a dit qu'avec les nouveaux découpages territoriaux, il y aura moins de représentants salariés qu'avant, et je ne comprends pas car dans les données démographiques que nous avons eues, les évolutions de la population salariés et de la population agricole étaient assez proches. Est-ce que la proportion va rester la même demain ?"

Réponse de Georgette Rousselet : "Le sujet est en rapport avec la loi Notre et la déclinaison de la fusion d'un nombre de canton fait que mécaniquement nous allons diminuer mathématiquement le nombre de délégués. Je prends par exemple mon canton, Meslay-du-Maine, qui est l'addition de Sainte-Suzanne, de Meslay-du-Maine, de Grez-en-Bouère plus trois communes du canton de Montsûrs. Aujourd'hui, les trois cantons pleins contiennent nos 15 délégués titulaires. Mais demain en 2020, le nombre de délégués MSA ne sera que de 15. De 45, nous passons à 15 délégués. C'est cela dont parle Monsieur Donné. Cela est valable pour tous les collèges (1^{er}, 2^e et 3^e). Lorsqu'on applique la loi Notre, c'est une perte moyenne de 40 % effectivement. C'est dire l'importance de couvrir sur la totalité de nos territoires le nombre de candidats. Du coup, nous devons aussi revisiter le périmètre des sections de travail d'aujourd'hui. On ne peut pas raisonnablement travailler de la même façon avec trois cantons réunis plus 3 communes d'un 4^e comme on travaille aujourd'hui dans un seul canton. Nous devons réfléchir et redessiner les périmètres et trouver des périmètres intermédiaires que nous pourrions appeler des bassins de vie par exemple. Nous avons aussi la problématique des EPCI, des communautés de communes qui sont parfois à cheval sur deux cantons. Les communautés de communes font partie, avec les collectivités locales, de nos partenaires privilégiés, et nos partenaires au quotidien. Nous devons forcément revisiter tout cela."

■ **Yves Lanoé, canton de Meslay-du-Maine (Mayenne)**

"J'interviens sur la répartition des médecins sur le territoire. Je voulais féliciter Guillaume Garot, qui a eu le courage d'intervenir dans ce domaine et notamment de demander que le conventionnement des médecins soit lié aux zones blanches, c'est à dire là où on en a le plus besoin. Il y a des territoires où il y a de moins en moins de médecins. Il est vrai que nous avons fait des actions. Des maisons médicales ont été mises en place, nous avons fait pas mal de choses. Mais je pense que la vraie solution, c'est de conventionner les médecins là où il y en a vraiment besoin sur les territoires. C'est le courage qu'a eu Monsieur Guillaume Garot, député, de présenter cela à l'Assemblée Nationale. Cela n'allait pas passer mais je pense qu'il faut continuer. Il ne faut pas baisser les bras. Il faut absolument que nos zones blanches soient couvertes par des médecins mais aussi par des spécialistes. Les spécialistes se font de plus en plus rares. Il faut attendre 6 mois voire quelques fois un an pour avoir un rendez-vous chez un spécialiste. C'est inadmissible."

Réponse de Georgette Rousselet : *"Yves Lanoé est fidèle à lui-même. Il a été administrateur à la MSA un certain nombre de mandats. Déjà avant, il avait à l'esprit cette problématique de sous densité médicale dans nos territoires ruraux. Il a d'ailleurs toujours pensé que s'il n'y avait pas cette mesure coercitive d'obligation de conventionnement des médecins dans les zones blanches, nous aurons du mal à y arriver. Nous ne désespérons pas et comptons sur nos députés pour continuer le combat sur ce sujet."*

Madame Morgane Enjalbert signale que la MSA a prévu sur le site internet, un formulaire post-AG qui sera disponible pendant un mois, sur lequel les élus pourrons poser les autres questions.

Vœux et motions,

Jean-Bertrand Viot, Vice-Président de la Mayenne, présente le projet de vœux et motions soumis au vote des délégués.

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES VŒUX ET MOTIONS 2019

Les délégués de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ont formulé les vœux et motions suivants afin d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur les réformes nécessaires à l'amélioration de la protection sociale de la population agricole.

Vie de l'institution

Les délégués cantonaux :

- Demandent que les délégués suppléants puissent effectivement remplacer les titulaires à l'Assemblée générale et voter en leur lieu et place lorsqu'ils ont reçu délégation de ces derniers.

Cotisations

Les délégués cantonaux :

- Demandent un assouplissement des modalités d'application des majorations de retard en cas de faible retard de paiement de cotisations ou pour des faibles montants de solde.
- Demandent une augmentation du seuil en deçà duquel il n'y aurait pas de majoration de retard.

Politique familiale

Les délégués cantonaux :

- Demandent une évolution de la législation en matière de logement pour permettre le bénéfice des aides chaque fois que la preuve du règlement effectif d'un loyer entre parents et enfants est apportée.
- Demandent une évolution des modalités de consommation du congé paternité :
 - en autorisant le remplacement dans une période de six mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant,
 - en autorisant un fractionnement en deux fois des onze jours de congé,
 - en permettant en cas d'adoption la prise de celui-ci avant la date d'arrivée de l'enfant au foyer.
- Demandent des évolutions concernant l'allocation de rentrée scolaire :
 - en poursuivant le versement jusqu'aux 25 ans de l'enfant,
 - en versant l'allocation sous la forme de bons d'achat ou à des structures de type cantine afin de bien cibler son utilisation.
- Demandent la possibilité d'un versement unique forfaitaire ou d'un versement annuel pour les sommes inférieures à 10 euros dues au titre des prestations.

Politique de santé

Les délégués cantonaux :

- Demandent une politique plus contraignante d'implantation envers les jeunes médecins dans la mesure où les collectivités locales s'engagent dans un accompagnement à l'installation.
- Demandent que la permanence des soins définie dans chaque département soit effectivement mise en œuvre et que les découpages sectoriels retenus soient adaptés aux réalités démographiques locales, sans préjudice sur les délais d'intervention.
- Demandent que les numerus clausus concernant l'ensemble des professions de santé soient revus à la hausse, en fonction des besoins sur les territoires.
- Demandent que des moyens humains et matériels soient octroyés aux services d'urgence des hôpitaux ruraux et dans les EHPAD.
- Demandent une prise en charge des dépenses par les caisses d'Assurance maladie des implants dentaires.
- Demandent que soit revu le conditionnement des médicaments afin que la quantité délivrée soit la plus en adéquation possible avec la prescription médicale.
- Demandent une amélioration du remboursement des appareils dentaires, des frais d'optique, des prothèses auditives, des équipements et matériels liés au handicap, afin de permettre à tous les assurés un accès égal à des soins de qualité.

Voeux et motions,

Politique de santé

Les délégués cantonaux :

- Demandent la reconnaissance et donc le remboursement des séances d'ostéopathie pratiquées par les professionnels de santé diplômés dans cette discipline.
- Demandent à étendre le remboursement aux séances de médecine parallèle et aux séances de psychologues suite à une séparation.
- Demandent que certaines activités médicales puissent être déléguées à des professions paramédicales.
- Demandent, en vue de répondre à la désertification médicale, un accompagnement par l'état afin de faire évoluer les pratiques sur les territoires en proposant de salarier les médecins afin de répondre à leurs nouvelles attentes. Ce vœu ne pourra être envisagé qu'avec un financement de l'ARS pour équilibrer ce modèle.
- Demandent la possibilité, pour les médecins, de prescrire certains traitements sur une durée plus longue que 3 mois.

Prévention santé

Les délégués cantonaux :

- Demandent à introduire dans les Instants santé, une autre forme de prévention : à partir de 60 ans, faire une prise de sang annuelle.

Assurance vieillesse

Les délégués cantonaux :

- Demandent que soit mis en place un dispositif de préretraite en particulier pour les agriculteurs en difficulté économiques, de santé...
- Demandent que la bonification pour enfants accordée aux retraités concernant des assurés ayant eu au moins un enfant, et ne soit plus fixée à 10 % du montant de la retraite mais corresponde à un montant forfaitaire par enfant.
- Demandent que la retraite de réversion ne soit plus soumise à condition de ressources.
- Demandent que l'augmentation des retraites soit indexée sur le coût de la vie.

Perte d'autonomie

Les délégués cantonaux :

- Demandent que la perte d'autonomie soit prise en charge pour les actifs et retraités par une 5^e branche de la Sécurité Sociale, même si cela pose la question de son financement.

Divers

Les délégués cantonaux :

- Demandent la reconduction de la prestation de remplacement pour situation d'épuisement professionnel, avec un financement exclusivement national.
- Demandent à ce que les durées de remboursement des prêts accordés par la MSA aux adhérents et aux collectivités soient allongées afin de mieux répondre à leurs attentes.

Georgette Rousselet : Nous devons approuver l'ensemble des vœux et motions. Ils ont été préparés par vous, nous avons co-construit ensemble ces vœux et motions. Y a-t-il tout de même des abstentions ? des voix contre ? (pas d'abstentions et pas de voix contre). Nous ferons remonter l'ensemble de ces vœux et motions comme d'habitude.

Morgane Enjalbert rappelle que les élections se profilent et que la MSA doit réfléchir à l'avenir. Elle propose pour cela de faire un bilan de la mandature qui s'achève.

Diffusion du film "Bilan de mandature" - durée : 11 min 38 s.

"La MSA de demain et le rôle de l' élu dans ce contexte "

(échange entre Georgette Rousselet, Présidente,

Luc Traufler, Vice-président,

et Karine Daniel, Enseignante-chercheuse en économie,

Membre de la chaire des mutations agricoles
de l'Ecole supérieure d'agriculture Angers-Loire).

Morgane Enjalbert fait un bilan et félicite les délégués pour leur investissement et leur implication. Elle rappelle que la MSA a su réagir à la crise agricole, en proposant des solutions concrètes, tant financières que sociales. Elle ajoute qu'elle a également su répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs et des ruraux grâce aux associations. Quelques points sont à renforcer tels que : l'accompagnement à l'accès au numérique, mieux faire connaître les actions de la MSA auprès de tous (pouvoirs publics, adhérents...) et continuer à renforcer les relations avec les pouvoirs publics et les élus locaux. Tout cela se fera en s'appuyant sur la force de la MSA : les délégués, la proximité, le guichet unique et la présence sur les territoires.

Elle propose un échange entre Madame Rousselet, Madame Daniel et Monsieur Traufler, sur les évolutions et les changements du monde agricole et ce que cela va impliquer pour les élus.

Cet échange a permis de faire un point sur les évolutions constatées et sur les changements à venir :

- les entrées en agriculture, comme les sorties doivent se faire de manière sereine. Les entrées ne se font plus seulement directement après les études mais peuvent être plus tardives, à l'âge adulte, après avoir eu d'autres expériences professionnelles ou après avoir fait le choix d'une formation professionnelle. Le secteur agricole demande beaucoup d'engagement en termes de formation. L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle peut être complexe. Selon Karine Daniel, les sorties sont souvent évoquées sous le mode non volontaire, sous contrainte économique, de santé physique ou psychologique. Il faut améliorer la possibilité de sortir de manière sereine pour pouvoir faire autre chose.

Elle évoque le développement des structures sociétaires qui permettent de mixer plusieurs générations sur une même exploitation et de favoriser les entrées et les sorties dans la profession.

Madame Rousselet évoque les mutations profondes qu'elle observe sur le terrain en ce qui concerne le concept familial agricole mais aussi en matière de production, d'organisation des métiers, d'aléas des marchés... Elle souligne que le modèle du mari et de la femme agriculteurs est de moins en moins le schéma traditionnel. La plupart du temps le conjoint travaille à l'extérieur et ne partage pas la journée de travail sur l'exploitation.

- en ce qui concerne le nouveau modèle agricole, il est constaté une évolution lente mais affirmée. Les exploitations autrefois homogènes, particulièrement en élevage, sont devenues beaucoup plus diversifiées (notamment au niveau de la taille, de l'organisation, de la nature des productions (plus de combinaisons de production), de modèle de production).

Les situations de pluriactivité sont de plus en plus fréquentes. De nouvelles activités, que l'on peut considérer ou pas comme des activités agricoles, se développent (agrotourisme, production d'énergie...)

Cette situation, qui se renforce et pose des questions en terme de protection et de prestations, prendra de l'ampleur dans les années à venir.

La question se pose aussi pour la production laitière et les salariés des entreprises de transformation laitière. Certains groupes sont affiliés au régime général et d'autres au régime agricole, alors qu'ils exercent la même activité.

- Le numérique prend de plus en plus de place dans l'agriculture. Les agriculteurs sont très connectés. Les contraintes administratives ont amené les agriculteurs à se familiariser avec les outils informatiques. Au-delà de l'utilisation administrative, le numérique prend place sur les exploitations et dans l'activité de production avec le développement des objets connectés sur les tracteurs, la géolocalisation, les robots de traite...

Le numérique est utilisé pour répondre à des enjeux économiques (maîtrise des coûts de production...). Il joue aussi un rôle important dans l'organisation du travail (moins de contrainte d'astreinte grâce aux robots de traite...). Cependant, cela implique aussi un traitement important de données. Il faut aussi veiller à ne pas être dépendant des alertes et de son téléphone portable. Le numérique joue un rôle très important dans la conciliation du temps professionnel et du temps personnel. Par exemple, le téléphone portable a permis de rendre joignable l'agriculteur à tout moment, et pas seulement à son domicile, ce qui permet désormais de préserver la vie personnelle.

Les réseaux sociaux percutent les réseaux classiques. Les agriculteurs vont développer des réseaux virtuels, qui peuvent prendre ensuite une dimension réelle, et échanger sur des questions techniques, des essais. Par le numérique, ils vont sortir de leur territoire. Le numérique a aussi une place importante dans l'image de l'agriculture. Beaucoup d'agriculteurs utilisent Facebook, Twitter, les chaînes Youtube pour valoriser et donner une image positive de leur métier. Les réseaux sociaux sont une opportunité de parler du métier d'agriculteur de manière proactive, positive, d'être attractif pour les jeunes générations qui sont aujourd'hui très connectées.

Il faut rester vigilant car certains ne sont pas équipés ou ne maîtrisent pas les outils. La MSA veille à ce que personne ne soit mis de côté. L'utilisation du numérique ne doit pas être un facteur de stress ou d'anxiété. Pour aider ses adhérents, la MSA organise d'ailleurs des formations (Coup de pouce connexion) et fait la promotion de ses services en ligne qui permettent aux agriculteurs de gagner du temps.

Discours de Gérard Brodin, Conseiller départemental du canton de Mayenne

"Madame la Présidente, Madame la Sous-Préfète, Mesdames Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs.

Comme cela a été dit, je représente le Président Olivier Richefou qui n'a pu se déplacer, mais également Patrica Gontier, ma collègue pour le canton de Mayenne.

La Mutualité Sociale Agricole est un partenaire important des services du département. Dans le domaine social et plus particulièrement en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions, comme le RSA et les logements, plusieurs dispositifs sont aussi menés conjointement ou de manière complémentaire, et des conventions sont conclues avec votre institution.

La Présidence et l'assiduité de ses représentants au sein de nombreuses instances animées par la Direction de la solidarité, font de la MSA un partenaire privilégié de notre organisation. C'est un partenaire actif s'agissant du dispositif RSA et des actions d'insertion à destination des allocataires du régime agricole. La MSA instruit les dossiers de RSA des ressortissants du régime. Elle assure pour ses allocataires le versement d'allocations dont le RSA Socle. Pour le compte du département, 83 ménages étaient concernés sur un nombre total de 3 336 ménages pour une situation au 30 avril de cette année.

Les montants dus à la MSA en 2018 s'élevaient à 560 610 € mais suite au plafonnement sur la base des appels de fonds de 2014, les montants versés se sont élevés en fait à 515 000 €.

S'agissant de la gestion des allocataires, le département peut mobiliser les contrôleurs assermentés de la MSA pour détecter les situations litigieuses et en matière de fraude. Les services veillent à travailler en collaboration étroite, en tant que membre actif et signataire du pacte territorial pour l'insertion, et accompagnent les bénéficiaires par le biais des prestations légales et extra légales grâce à vous.

L'emploi et reprise d'activité constituent la deuxième orientation du PDI de 2019-2021, et à ce titre, la fiche action "accompagnement aux agriculteurs en difficulté", vise à développer une offre complémentaire au droit commun. Dans ce cadre, la MSA met en œuvre un accompagnement spécifique auprès des agriculteurs en difficulté avec l'instruction des demandes de RSA et l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches, avec l'évaluation des situations qui sont les leurs.

Nous avons également une implication dans les problématiques du dispositif relatif au logement. L'objectif du Fonds de solidarité logement (F.S.L.), est de permettre l'accès et le maintien dans les logements par la mobilisation d'aides financières, subventions et prêts, comme cela a été évoqué. Outre le département qui en est le principal financeur, la CAF, les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie, complètent cette enveloppe ; pour mémoire 2 189 ménages aidés en 2019.

Partenaire associé dans le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la MSA est particulièrement présente dans l'axe dédié à la lutte contre l'habitat indigne, en participant activement au pôle habitat et en signalant les situations relatives à ce dispositif. Elle accorde également des aides dans le cadre de la réhabilitation des logements dégradés.

En conclusion, je pense que la MSA fait pleinement son rôle social au niveau financier comme j'ai pu l'évoquer, mais surtout au niveau humain, par sa proximité avec ses administrateurs, ses délégués, ses agents, grâce à sa très bonne connaissance du milieu agricole. Il y a vraiment une nécessité et un besoin de continuité de cette MSA.

Merci de votre écoute."

Discours de Noura Kihal-Flégeau, Sous-Préfète de l'arrondissement de Mayenne

*"Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués,*

Je vais être assez rapide, car j'imagine que vous avez été comme moi très attentifs ce matin. J'ai écouté avec beaucoup d'attention vos échanges Madame la Présidente, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs. Je voudrais juste rappeler que la Mutualité Sociale Agricole, ne l'oublions pas, organisme de protection sociale avant tout, c'est en fait l'Urssaf pour les salariés du monde agricole.

Nous savons bien entendu le rôle essentiel que vous jouez dans l'accompagnement au quotidien des exploitants agricoles. Madame l'animatrice vous avez beaucoup joué avec des notions de temporalité : le passé, aujourd'hui, maintenant, demain. Vous avez aujourd'hui un rôle, une reconnaissance, une légitimité qui vous met très clairement un pas en avant puisque vous êtes déjà pleinement inscrits sur ce maillage territorial. C'est votre force.

Vous êtes partout avec vos délégués et vous êtes à l'écoute de ce qui se passe, de ces changements et de ces mutations profondes qui marquent la société d'aujourd'hui et bien sûr le monde agricole comme toutes les couches de la société actuelle.

Je voudrais insister, parce que ça a été aussi une remarque tout à l'heure par rapport au parlementaire qui était présent, sur l'accès aux soins. Vous avez un rôle, et vous le jouez pleinement, de prévention et de promotion de la santé. Vous avez aussi un rôle de prévention, d'accompagnement des personnes en difficultés, y compris sur des périodes de crises, avec malheureusement, ce n'est pas le seul métier touché, un métier qui est touché par le syndrome d'épuisement professionnel, par des tentatives de suicide, et vous savez être là. Vous savez faire jouer votre carte d'identité qui est effectivement cette solidarité et ce sens du groupe social, du lien, et de la cohésion sociale. Donc ça, c'est une richesse exceptionnelle puisque je crois pouvoir dire que partout ailleurs on essaie de recréer ces valeurs, ces qualités sociales.

Les Pouvoirs publics s'y attachent. Quand on prend, par exemple, le plan lutte contre la pauvreté aujourd'hui, qui a été renouvelé, et bien qu'est-ce qu'on fait ? On fait ça, on fait du lien social, on essaie d'accompagner vers les droits, d'accompagner vers le soin, d'accompagner vers le logement, d'accompagner vers la culture. Vous voyez ? Alors là je parle plus de la Mayenne par rapport aux ressortissants de l'Orne et de la Sarthe, je connais moins, mais je peux témoigner que dans le département de la Mayenne ces valeurs de solidarité, de partage, de créativité même. Je décèle également dans vos actions, j'y reviendrais tout à l'heure, une marque d'expression citoyenne très forte.

Au-delà des soins et de la santé, effectivement je vous rejoins sur la problématique des soins, j'ai eu une autre casquette en ayant exercé dans le domaine de la santé et je sais la difficulté d'accéder aux soins et c'est vraiment notre problème. Je pense qu'avec l'action des parlementaires et puis le temps on arrivera à offrir à certains s'ils le souhaitent du salariat notamment pour des médecins.

J'arrive maintenant au 2^e point qui est l'accès aux droits. Sur l'accès aux droits, vous êtes partie prenante de plusieurs Maisons de services au public. Je voudrais vous rappeler les propos du Président de la République qui a annoncé, suite au grand débat, la création de Maisons France Services ; une par canton. Dans le département, nous avons 17 cantons. Nous sommes passés de 34 à 17 cantons. Nous avons 11 Maisons de services au public en Mayenne donc nous avons un bon maillage. Il est un peu meilleur en Nord Mayenne qu'en Sud Mayenne mais j'y travaille en tant que référente ruralité. Ce qui va changer dans ces Maisons France Services, c'est que tous les opérateurs seront là. Il n'y aura plus une géométrie variable entre la CARSAT, la MSA, Pôle Emploi, les Finances publiques, les Impôts... Nous aurons, au niveau national, tous les opérateurs qui auront négocié pour qu'au niveau de chaque canton tous les opérateurs soient présents. Ça ne veut pas dire que vous serez en permanence, tous les jours, à la Maison France Services mais il y aura un animateur avec un guichet de premier accueil et puis un rôle en termes de back-office. Donc, ces Maisons France Services nous allons y travailler. Nous sommes dans l'attente d'une circulaire et nous travaillerons avec vous, avec plaisir, de façon à ce que cette offre, qualitative et homogène, avec un même niveau de formation, puisse répondre aux besoins de tous.

Je voudrais juste terminer par quelque chose qui m'a frappé, pourtant je connais bien la MSA dans notre territoire puisque j'ai travaillé avec vous. Ce qui m'a frappé aujourd'hui, et c'est le sens de mon message peut-être, c'est ce film où vous avez dit "on fera, parce qu'il faut compter sur nous même...". Je crois que là, vous êtes dans une expression de participation citoyenne démocratique. Vous l'exprimez déjà pleinement. Vous vous prenez en mains, vous avez vos représentants et vous portez un certain nombre de messages avec cette légitimité de connaître le territoire et le terrain. C'est votre grande force. Donc, mon mot de la fin, avec un petit clin d'œil à Madame l'animatrice, "Allez voter !". Parce que c'est capital de s'exprimer par le vote. C'est l'expression de la citoyenneté. C'est l'expression de cette solidarité. C'est cette expression-là qui va se conclure par votre bulletin de vote au moment du scrutin. Et puis, je vous confirme, et je pense que vous êtes d'accord avec moi, l'animatrice, elle est sympa, jeune, dynamique, belle, je crois qu'il y en avait d'autres mais j'ai oublié..."

La Présidente, Georgette ROUSSELET clôt l'Assemblée générale ordinaire.

La Présidente

La Secrétaire

Georgette Rousselet

Véronique Pilette

Assesseur 1^{er} collègue

Assesseur 2^e collègue

Assesseur 3^e collègue

Christine Derouault

David Poirrier

Jean Barreau

MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Adresse postale

Établissement du Mans
30 rue Paul Ligneul
72032 Le Mans Cedex 9
tél. 02 43 39 43 39
fax : 02 43 39 43 43

mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Établissement d'Alençon
52 bd du 1^{er} Chasseurs

Établissement de Laval
76 bd Lucien Daniel



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore